

Article 35 : Droit du Maître d’Ouvrage de déclarer un Appel d’Offres infructueux ou d’annuler une procédure

Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’annuler une procédure d’Appel d’Offres après autorisation de Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d’Offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu’il y ait lieu à réclamation.

Article 36 : Notification de l’attribution du marché

Avant l’expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d’Ouvrage notifiera à l’attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d’ouvrage Délégué paiera à l’Entrepreneur au titre de l’exécution des travaux et le délai d’exécution.

Article 37 : Publication des résultats d’attribution du marché et recours

37.1. L’Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d’attribution, le rapport de l’observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d’attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d’analyse des offres.

37.2. Le Maître d’Ouvrage est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

37.3. Après la publication du résultat de l’attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu’il y ait lieu à réclamation, à l’exception de l’exemplaire destiné à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics.

37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l’Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l’Agence de Régulation des Marchés Publics, au Maître d’Ouvrage et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 38 : Signature du marché

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l’attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.

38.2. Le Maître d’Ouvrage dispose d’un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l’attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 39 : Cautionnement définitif

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d’Ouvrage, l’entrepreneur fournira au Maître d’ouvrage Délégué un cautionnement garantissant l’exécution intégrale des travaux.

39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d’une caution d’un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d’ouvrage Délégué ou par une caution personnelle et solidaire.

39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d’un établissement bancaire ou d’un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

39.4. L’absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

Pièce N°3

**REGLEMENT PARTICULIER DE
L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.

Clauses du RGAO	DISPOSITIONS DU RPAO
1 <i>Introduction</i>	<p><u>Définition des travaux :</u></p> <p>Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux de construction du Centre de Santé Intégré de MALEWA dans la Commune de NGOURA, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.</p> <p>Ces travaux, conformément aux spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP, comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux préliminaires ; ▪ Fondations ; ▪ Maçonneries et élévation ; ▪ Enduits-Chape et divers ; ▪ Plafonds ; ▪ Revêtements ; ▪ Charpente et Couverture ; ▪ Menuiserie bois ; ▪ Menuiserie métallique ; ▪ Peinture vitrerie ; ▪ Electricité ; ▪ Fluides. <p><u>Noms et adresse du Maître d'Ouvrage :</u> Maire de la Commune de NGOURA, Tel : 674 790 224 / 693 938 406</p> <p>Référence de l'appel d'offres : Appel d'Offres National Ouvert N° _____</p> <p>/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2020 du _____</p>
1.1	<u>Délai prévisionnel d'exécution :</u> Quatre (04) mois au maximum
2.1	<p><u>Source de financement :</u> Budget d'Investissement Publics MINDDEVL, Exercice 2020</p> <p><u>Nom du projet :</u> Construction du Centre Santé Intégré de MALEWA dans la Commune de NGOURA, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.</p>
5.1	<p><u>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services :</u></p> <p>L'exécution de la présente Lettre-Commande nécessitant l'acquisition des matériels et matériaux, préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun sous réserve de leur conformité aux normes techniques et à la condition que leurs prix soient homologués.</p> <p>Toutefois, en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions ou accords internationaux, le Ministre du Commerce autorise l'importation desdits produits.</p>
6	<u>Principaux critères de qualification des soumissionnaires</u>
	<p>A) <u>Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A)</u></p> <p><u>Le dossier administratif comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Une déclaration d'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, timbrée au tarif en vigueur, datée, signée et précisant l'identité du représentant du Cocontractant soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ; ❖ Une attestation de non exclusion du Cocontractant, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics datant de moins de trois (03) mois et indépendamment du numéro et de l'objet de l'appel d'offres ; ❖ Un attestation de non redevance délivrée par les impôts ; ❖ Une attestation pour soumission datant de moins de (03) trois et indépendamment de la validité y portée, signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou son représentant habilité, certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite entité ; ❖ Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;

- ❖ La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.
- ❖ La caution de soumission (suivant modèle joint) d'une durée de validité de trois (03) mois de 2% du montant prévisionnel , soit 1 000 000 (Un million) Francs CFA.

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées, les pièces certifiées devront l'être par les administrations signataires des originaux.

B) Evaluation des offres techniques (Enveloppe B)

Les offres techniques seront évaluées sur les cinq (05) critères de qualifications ci-après :

B-1- Capacité Financière : Oui/Non

Ce critère est rempli si l'une des deux (02) exigences ci-après est remplie :

- 1) Chiffre d'Affaires : justifier d'un chiffre d'affaires cumulé d'au moins Vingt millions (20 000 000) Francs CFA pendant les deux dernières années;

NB : Les justificatifs du chiffre d'affaires comprennent notamment :

- Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;
- Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande

- 2) Attestation d'un établissement bancaire de 1^{er} ordre :

- Soit justifiant la solvabilité du soumissionnaire d'au moins Vingt millions (20 000 000) Francs CFA ;
- Soit s'engageant à accorder des facilités de préfinancement au soumissionnaire au cas où il serait adjudicataire des travaux

B-2 - Références de l'Entrepreneur : Oui/Non

Ce critère est rempli si au moins une (01) des deux (02) exigences ci-après est remplie :

- 1) Justifier sur les quatre (04) dernières années la réalisation de projets de construction de bâtiment public pour un montant cumulé d'au moins vingt millions (20 000 000) FCFA TTC ;
- 2) Justifier des prestations au cours des trois (03) dernières années dans les domaines autres que les constructions neuves, y compris les fournitures dans les structures publiques, parapubliques ou privées, pour un montant cumulé d'au moins Quinze millions (15 000 000) F CFA TTC ;

NB : Les justificatifs des références comprennent notamment :

- Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;
- Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande

B-3 - Matériel : Oui/Non

Ce critère est rempli si les deux (02) exigences ci-après sont remplies :

- 1) Le soumissionnaire justifie la possession des équipements essentiels pour la réalisation des travaux :
 - soit par présentation de factures d'achat dudit matériel ;
 - soit par engagement sur l'honneur à disposer.
- 2) Le soumissionnaire justifie la possession de moyens logistiques (en propriété ou en location) appropriés pour l'approvisionnement du chantier.

B-4- Personnel de chantier : Oui/Non

Ce critère est rempli si au moins deux (02) des trois (03) exigences ci-après sont remplies :

- 1) Justifier la possession dans son personnel d'un conducteur des travaux ayant une qualification d'au moins Technicien du Génie Civil ou équivalent et une ancienneté d'au

moins cinq (05) ans dans le domaine des constructions (joindre une copie certifiée du diplôme, un CV daté et signé par le concerné) ;

- 2) Justifier la possession dans son personnel de chantier d'un cadre justifiant d'une expérience d'au moins deux ans dans le domaine des constructions civiles.*
- 3) S'engager sur l'honneur à recruter un personnel d'exécution qualifié par corps d'état (joindre état nominatif du personnel d'encadrement à recruter et préciser leur qualification)*

B-5 – Compréhension du projet et Présentation de l'Offre : *Oui/Non*

Cette condition est remplie si au moins sept (07) des huit (08) exigences ci-après sont réunies :

- 1) Un rapport de visite du site signée par le soumissionnaire décrivant l'état des lieux et recensant les différents points de ravitaillement éventuels en matériaux ;*
- 2) Méthodologie d'exécution conforme aux règles de l'art de chaque lot de travaux ;*
- 3) Planning d'exécution des travaux avec rendements d'exécution des tâches cohérents et raisonnables ;*
- 4) Planning d'approvisionnement en matériaux concordant avec le planning d'exécution des travaux ;*
- 5) Un organigramme de chantier*
- 6) Les plans conformes du projet, reproduits éventuellement par les soins du soumissionnaire ;*
- 7) Les preuves de l'acceptation des conditions du présent Appel d'Offres par l'insertion des pièces ci-après paraphées à toutes les pages :*
 - a. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;*
 - b. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;*
 - c. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.*
- 8) Présentation des Offres en trois volumes avec séparation des pièces de chaque volume par des intercalaires en couleur.*

Seules les offres financières des soumissionnaires qui obtiendront un pourcentage de « Oui » supérieur à 80% (dont quatre (4) «Oui» sur les cinq (5) critères B-1 ; B-2 ; B-3 ; B-4 ; et B-5) seront évaluées.

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- ◆ *Détermination par la sous-commission d'analyse, conformément aux spécifications du CCTP, des quantités des matériaux entrant dans la constitution de chaque prix ;*
- ◆ *Correction des quantités de matériaux entrant dans la constitution de chaque sous-détail de prix ;*
- ◆ *Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;*
- ◆ *Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;*

N.B : Seront purement rejetées :

- a- Les offres dans lesquelles il existe des postes du détail estimatif sans prix unitaires ;*
- b- Les offres dans lesquelles un sous-détail d'un prix unitaire quantifié sera absent ;*
- c- Les offres dont plus de 20 % des sous-détails des prix unitaires auront des quantités de matériaux entrant dans leur composition erronées.*

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Correction des devis estimatifs des offres retenues ; ◆ Classification des offres par ordre de propositions croissantes.
	Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu de quantités ne feront pas partie du contrat.
7.3	<u>Visite du site des travaux et réunion préparatoire : Le soumissionnaire doit effectuer une visite du site des travaux.</u>
12	<u>Langue de l'offre : Français ou Anglais</u>
13	Documents constituant l'appel d'offres
	<p>La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Une déclaration d'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, timbrée au tarif en vigueur, datée, signée et précisant l'identité du représentant du Cocontractant soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ; ❖ Une attestation de non exclusion du Cocontractant, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ; datant de moins de trois (03) mois, indépendamment du numéro et de l'objet de l'appel d'offres ; ❖ Une copie légalisée de la carte de contribuable; ❖ Une attestation de non redevance délivrée par les impôts ; ❖ Une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social du Cocontractant ; ❖ Une attestation pour soumission datant de moins de (03) trois et indépendamment de la validité y portée, signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou son représentant habilité, certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite entité; ❖ Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ; ❖ La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres. ❖ La caution de soumission (suivant modèle joint) d'une durée de validité de trois (03) mois de 2% du montant prévisionnel, soit 1 000 000 (Un million) Francs CFA.
13.1	<p>N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées, les pièces certifiées devront l'être par les administrations signataires des originaux.</p> <p>Enveloppe B - Volume II : Offre technique</p> <p>La note technique datée et signée, fournit tous les renseignements pour chaque lot concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les références de l'Entreprise pour les travaux similaires durant les cinq dernières années (joindre copies des contrats première et dernière pages plus PV de réception ; ❖ Le C.V, la copie du diplôme des personnes devant assurer les fonctions de Conducteur des travaux et de Chef de chantier. Le Conducteur des travaux devra avoir au moins la qualification de Technicien Supérieur du Génie Civil prouvée et une expérience d'au moins cinq (05) ans. Le Chef de chantier devra justifier une expérience d'au moins deux ans dans le domaine. ❖ La liste complète du personnel d'exécution. ❖ Les moyens matériels de l'Entreprise compatibles avec la nature des travaux ; ❖ Une note technique datée et signée fournissant tous les renseignements concernant le mode d'exécution des travaux ; ❖ Le planning d'exécution des travaux ; ❖ Le Planning des approvisionnements en matériaux de construction ; ❖ Un commentaire expliqué du planning d'exécution des travaux ; ❖ Un rapport de visite du site signé par le soumissionnaire décrivant l'état des lieux, la nature et la quantité des travaux à réaliser ; ❖ Une attestation émanant d'un établissement bancaire implanté sur le territoire Camerounais et agréé par le Ministère des Finances, certifiant la solvabilité financière de l'Entreprise. Cette

	<p>attestation indiquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si l'Entreprise est capable de pré financer sur ses fonds propres ; ▪ Si elle bénéficie des facilités de préfinancement ou d'un concours de trésorerie octroyées par cet établissement bancaire. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les plans du projet. ❖ Un organigramme du chantier. ❖ Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres paraphé sur toutes les pages. ❖ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé sur toutes les pages. ❖ Et le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé sur toutes les pages.
	<p>Enveloppe C-Volume III : Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La soumission proprement dite, en original rédigée suivant le modèle fourni dans le présent Appel d'Offres, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ; ❖ Le Sous-détail des Prix Unitaires paraphé sur toutes les pages par le soumissionnaire ; ❖ Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire ; ❖ Le Détail Estimatif dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire <p>Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée. Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :</p>
	<p>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>N° _____ /AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2020 DU _____</p> <p>POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MALEWA DANS LA COMMUNE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST</p> <p><i>" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "</i></p>
	<p><i>NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</i></p>
	<p>Prix et monnaie de l'offre</p>
14.4	<u>Révision des prix : Les prix du Marché ne sont pas révisables</u>
15.2 et 15.3	<u>Monnaie du pays du Maître d'Ouvrage (monnaie nationale) : Franc CFA (FCFA)</u>
	<p>Préparation et dépôt des offres</p>
16.1	<u>Période de validité des Offres : La période de validité des offres est de 60 (soixante) jours à partir de la date limite de dépôt des offres</u>
17.1	<u>Montant de la caution de soumission : Un million (1 000 000) Francs CFA ;</u>
18.1	<u>Les offres sont appelées sur la base d'un délai d'exécution des travaux compris entre 90 jours au minimum et 120 jours au maximum. Le délai d'exécution proposé par le soumissionnaire retenu deviendra le délai d'exécution contractuel.</u>
18.3.	<u>Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous ne sont pas permises.</u>
19.1	<u>Il n'y aura pas de réunion préparatoire à l'établissement des offres. Cependant, une visite du site des travaux est obligatoire (Clause 7.3 du RGAO).</u>
20.1	<u>Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : 07 (sept) exemplaires dont (01) un original et 06 (six) copies marqués comme tels.</u>
21.2	<u>Adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres : Maire de la Commune de NGOURA, Tel : 674 790 224 / 693 938 406</u>
22.1	<u>Date et heure limites de dépôt des offres : au plus tard le _____ / _____ /2020 à _____ heures (heure locale).</u>

25.1	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : le <u> </u> / <u> </u> / <u>2020</u> à <u> </u> heures, heure locale, à la Mairie de NGOURA, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de NGOURA, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.
------	---

ANALYSE DES OFFRES

Le rapport d'analyse des Offres respectera le canevas indicatif ci-après :

1. GENERALITES
2. COMPOSITION ET MISSIONS ASSIGNEES A LA SOUS COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIERE.

II-1 Composition de la Sous-commission d'analyse

II-2 Rappel des missions assignées à la sous-commission d'analyse des offres.

3. RAPPEL DU RESULTAT DU DEPOUILLEMENT DES OFFRES
4. OBSERVATIONS EVENTUELLES RELEVEES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
5. METHODOLOGIE DE TRAVAIL
6. DOCUMENTS RECUS DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES
7. EVALUATION DETAILLEE DES OFFRES

a. Première étape : Examen de la conformité des pièces administratives (volume 1)

N°	Entreprises	Lot postulé	Offre Administrative	Observations
		-		
		-		

b. Deuxième étape : Evaluation de l'offre technique (Volume 2)

- i. *Rappel des Critères éliminatoires de l'offre technique ;*
- ii. *Vérification de la satisfaction des critères éliminatoires ;*
- iii. *Rappel des Critères de qualification ;*
- iv. *Evaluation des critères de qualification*

N°	Entreprises	Satisfaction des critères					Observations
		Expérience	Personnel	Matériel	Chiffre d'affaire	Compréhension du projet	

c. Troisième étape : Evaluation de l'offre financière (Volume 3)

- i. *Rappel des Critères éliminatoires de l'Offre financière ;*
- ii. *Rectification des montants des Offres :*
 1. *Détermination, conformément aux spécifications du CCTP, des quantités des matériaux entrant dans la constitution de chaque prix ;*
 2. *Correction des sous-détails et bordereau des prix unitaires ;*
- iii. *Vérification de la satisfaction des critères éliminatoires.*

N°	Entreprises	Lot postulé	Montant TTC proposé dans l'offre	Motif élimination de l'offre	Observations
		-			
		-			

iv. Correction des devis estimatifs des offres ;

v. Récapitulatif de l'évaluation et de la correction des Offres Retenues.

N°	Entreprises	Lot postulé	Montant TTC proposé dans l'offre	Montant évalué et corrigé	Observations
		-			
		-			

vi. Comparaison des offres Retenues

Lot	Entreprises	Montant prévisionnel du DAO	Montant TTC proposé et corrigé	Rang
1	
		
2	
		

ATTRIBUTION DU MARCHE

39.1.	Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:
39.2.	<ul style="list-style-type: none"> 1- administrative sera jugée conforme ; 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ; 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

Pièce N°4

**CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(CCAP)**